

<b>Objet:</b>	<b>Vente d'objets mobiliers à des tiers dans les centres psycho-médico-sociaux et les établissements d'enseignement organisés par la Communauté</b>
<b>Circulaire:</b>	Informative
<b>Emetteur:</b>	Directrice générale de l'Enseignement Obligatoire
<b>Signataire:</b>	Lise-Anne Hanse
<b>Gestionnaire:</b>	Direction générale de l'Enseignement Obligatoire
<b>Contact:</b>	Guy Blin, Rue Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles Tél: 02/690.85.03 - Mail: <a href="mailto:guy.blin@cfwb.be">guy.blin@cfwb.be</a>
<b>Destinataire:</b>	Fondamental (Ord / Spéc), secondaire (Ord / Spéc), CPMS
<b>Réseaux:</b>	Communauté française
<b>Documents à renvoyer:</b>	Non
<b>Date limite d'envoi:</b>	Non
<b>Nombre de pages:</b>	Texte: 2 pages      Annexes: -
<b>Mots-clés:</b>	Vente - Objets mobiliers
<b>Période:</b>	Année civile 2007

- Destinataires:**
- Aux Directions des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés par la Communauté française,
  - Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française,

Pour information:

- Aux Vérificateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés par la Communauté française,
- Aux Vérificateurs des centres P.M.S.

J'ai l'honneur de vous informer que Madame la Ministre-Présidente a autorisé les responsables de la gestion financière des centres P.M.S. organisés par la Communauté française, ainsi que ceux des établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés par la Communauté française à procéder, au cours de l'année civile 2007, à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Pour rappel, aucun mobilier ou matériel ne peut être vendu sans autorisation préalable de l'administration, qui recueille les avis de l'inspection et/ou du service de vérification.

Le cas échéant, une liste reprenant le mobilier ou le matériel susceptible d'être vendu doit être transmise à l'administration, à l'appui de chaque demande. Les mentions suivantes y apparaîtront clairement:

- date d'achat;
- prix d'achat;
- cause de la mise hors d'usage.

Je vous remercie de l'attention que vous réservez à la présente.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.